



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**M. Jean-Marc Todeschini,
Secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense
chargé des Anciens combattants et de la Mémoire**

Vœux au monde combattant

À Paris, le 24 janvier 2017

– Seul le prononcé fait foi –

Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le ministre plénipotentiaire près de
l'Ambassade d'Algérie,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Chancelier de l'Ordre de la Libération, cher
Fred Moore,
Monsieur le Secrétaire général pour l'administration
cher Jean-Paul Bodin,
Monsieur le Gouverneur militaire de Paris, mon général,
Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris, cher Gilles
Pécout,
Madame la Directrice de la mémoire, du patrimoine et
des archives, chère Myriam Achari,
Madame la Directrice générale de l'ONAC-VG, chère
Rose-Marie Antoine,
Monsieur le Directeur de l'Institution nationale des
Invalides, Mon Général,

Monsieur le directeur de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense,

Monsieur le Président de la Mission du Centenaire, mon général,

Monsieur le Gouverneur des Invalides, mon général,

Mesdames et messieurs les Officiers généraux, officiers et sous-officiers,

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations et de fondations,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Cette cérémonie des vœux, la dernière dans l'exercice de mes fonctions ministérielles, m'offre une nouvelle fois le plaisir de vous recevoir ici aux Invalides.

Je voudrais remercier Monsieur le Gouverneur militaire de Paris pour son accueil en ses Salons.

L'entrée dans une nouvelle année est l'occasion d'adresser des vœux de bonheur et de réussite dans tous les domaines, à chacune et à chacun d'entre vous qui œuvrez à mes côtés, depuis deux ans, pour répondre aux aspirations du monde combattant, des harkis, des rapatriés, des victimes d'attentats et bien entendu au travail de mémoire.

L'entrée dans cette nouvelle année me permet en particulier de formuler le vœu de voir la poursuite de l'œuvre de reconnaissance et de réparation que nous menons ensemble en faveur des anciens combattants et des plus démunis.

Dès ma prise de fonction, j'ai affirmé, vous le savez, ma volonté d'inscrire mon action au cœur d'une politique volontariste, répondant aux attentes du monde combattant.

Je n'ai pas ménagé ma peine avec mon cabinet pour faire en sorte que tous les moyens soient déployés par l'Etat pour assurer cette ligne directrice.

Le budget 2017 de 2,45 milliards d'euros qui m'a été alloué permettra la poursuite de l'importante politique sociale voulue par le Président de la République, François Hollande, que je mène - et avant moi par mon prédécesseur Kader Arif - depuis 2012 en faveur des anciens combattants.

Parce que gouverner c'est agir et prendre des décisions, je veux souligner l'effort important que le gouvernement a consenti pour 2017 avec la revalorisation de quatre points de la retraite du combattant.

Au 31 décembre 2017, la retraite du combattant aura augmenté de plus de 11% sur une année, portant cette retraite de 674€ à plus de 750€.

Cette mesure va concerner plus d'un million d'anciens combattants et bénéficie à toutes les générations du feu.

La politique menée depuis 2012, sous l'impulsion du Président de la République, a visé en effet à accorder une juste et égale reconnaissance à tous ceux qui ont combattu pour la France et dans le respect des mémoires.

De toutes les mémoires.

C'est parce que le travail de mémoire implique d'accomplir des gestes ou de prendre des décisions en vue d'apaiser les mémoires que François Hollande a décidé dès 2012 de faire du 19 mars une Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Il y aura du temps écoulé avant que cette date, ou celle du 5 décembre rassemble.

Mais le courage en politique, c'est aussi de dépasser les querelles des camps qui s'affrontent autour de deux dates.

Le travail de mémoire est aussi une action qui doit chercher à apaiser.

C'est également dans ce but que sera mise en place, au cours du premier semestre de l'année, l'exposition « Mémoire de la guerre d'Algérie », annoncée par François Hollande le 19 mars dernier.

Conçu comme un outil pédagogique, cet évènement culturel, sera l'occasion d'honorer toutes les mémoires par la présentation de portraits et de témoignages des différents acteurs de cette période qui reste encore douloureuse plus de 50 ans après.

Lors de son discours du 19 mars 2016 au Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, le Président de la République a rappelé que, je le cite, « la grandeur d'un pays, c'est d'être capable de réconcilier toutes les mémoires et de les reconnaître ».

L'action menée envers les harkis et rapatriés témoigne de cette volonté de faire, de la reconnaissance, un facteur de réconciliation et de rassemblement.

Pour la première fois, le 25 septembre dernier, à l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux harkis et aux membres des formations supplétives, la France, par la voix de François Hollande, a reconnu aux Invalides la responsabilité des gouvernements français dans l'abandon des harkis.

Ce geste fort, symbolique, avait été précédé par la mise en place du « Plan Harkis » présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2014.

Ce plan a été pensé comme la traduction concrète du droit à réparation que reconnaît la République aux anciens membres des formations supplétives et à leurs ayants droit.

Il est le fruit, je tiens à le souligner, d'une véritable collaboration entre le G12 harkis, les associations d'anciens supplétifs, les préfets de région, les comités régionaux de concertation et les services départementaux dont je tiens à souligner l'engagement et le rôle essentiel.

Je me suis assuré que, pour la troisième année de sa mise en œuvre, le « Plan Harkis » bénéficie des moyens permettant la poursuite des efforts.

Le budget 2017 prévoit donc une nouvelle hausse de 100 € du montant de l'allocation de reconnaissance et de la rente viagère au profit des conjoints et ex-conjoints survivants d'anciens membres des formations supplétives. Soit une augmentation de 8% depuis 2014.

D'autres mesures visent les enfants de harkis, comme l'aide au rachat de trimestres de cotisation retraite ou encore la promotion du dispositif des emplois réservés.

Cette dernière mesure fait actuellement l'objet d'un projet de convention avec Pôle Emploi dont la signature prochaine permettra d'amplifier l'accès à l'emploi de la seconde génération des harkis.

Le travail de mémoire exige la plus grande rigueur dans la conduite de la politique de reconnaissance et de réparation.

L'extension de la carte du combattant à ceux ayant été envoyés en Afrique du Nord, après la date du 1er juillet 1962, a ainsi été mise en place, de même que celle du dispositif d'attribution du bénéfice de la campagne double.

En prenant mes fonctions, j'avais une double ambition pour mener une véritable politique sociale et veiller à ce que la Nation traduise aussi sa reconnaissance envers ceux qui la défendent et la protègent.

Désormais, une nouvelle génération du feu est née.

La 4ème génération dont l'engagement quotidien pour assurer la protection de nos concitoyens nous oblige.

C'est la raison pour laquelle les conditions d'obtention de la carte du combattant ont été assouplies et portées à 120 jours dès le 1er octobre 2015.

C'est pour continuer sur cette voie qu'en 2017, le bénéfice du supplément enfants à charge aux conjoints survivants de militaires invalides sera étendu aux moins de 40 ans.

Le contexte international de ces dernières années a imposé à la France un engagement exceptionnel de ses forces armées sur plusieurs théâtres d'opérations extérieures.

Au cours de ces missions, de nombreux soldats ont donné leur vie pour la France et pour la défense des libertés.

Leur mémoire ne doit pas être oubliée.

Le Mémorial national en hommage aux soldats français morts en opérations extérieures, dont le projet de monument sera dévoilé le 23 mars prochain au sein du

Parc André Citroën, veillera à rappeler à chacun le sacrifice consenti par ces hommes et de ces femmes.

Les morts pour la France en opérations extérieures ont droit au même souvenir, au même respect, au même hommage que leurs aînés.

Il n'a pas été simple de trouver un endroit digne, qui fait sens.

Il a fallu chercher, discuter, convaincre.

Je veux souligner la détermination du Président de la République et mon engagement personnel à faire aboutir ce projet.

Je veux aussi remercier l'appui que nous avons trouvé auprès de la Mairie de Paris dans ce projet et l'accord qu'a donné le maire du XVème arrondissement pour

l'implantation de ce futur monument dans le Parc André Citroën.

Un lieu public, situé près du ministère de la Défense. Un lieu qui fait sens.

L'Etat doit aussi apporter une réponse adaptée aux situations individuelles en garantissant aux familles le droit à une sépulture perpétuelle, dans le cimetière de leur choix, pour chaque soldat mort pour la France en opération extérieure.

C'est une évolution importante et innovante dans la façon dont la France rendra désormais hommage à chacun de ses soldats tombés en opération.

Il nous faudra modifier le Code des pensions.

L'action que j'ai menée depuis plus de deux ans a également été marquée par la mise en place de mesures sociales importantes.

Je pense, par exemple, à l'élargissement du dispositif en faveur des conjoints survivants des grands invalides de guerre à compter du 1er juillet 2016.

Cette politique sociale prend aussi en compte les populations les plus fragiles pour lesquelles un effort supplémentaire est conduit en 2017.

L'Etat a pu compter, pour la mise en œuvre de son action sociale, sur le soutien et l'engagement de deux opérateurs que je veux saluer : l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et l'Institution nationale des Invalides.

L'ONAC-VG, entant qu'opérateur social du ministère, a pris une part importante dans le soutien des plus faibles.

J'ai tenu à ce que son allocation annuelle soit maintenue en 2017 mais aussi à ce qu'un appui supplémentaire à

hauteur d'1 million d'euros lui soit consenti pour son action sociale.

Cette dotation d'action sociale, depuis 2012, a ainsi connu une revalorisation de plus de 31%.

C'est aussi pour permettre à l'ONAC-VG de se recentrer sur sa vocation originelle d'assistance et de soutien en faveur des plus démunis qu'a été engagé le transfert des établissements médico-sociaux et des établissements de reconversion professionnelle.

Cette réforme verra en 2017, je n'en doute pas, son achèvement dans les meilleures conditions.

L'Institution nationale des Invalides est également un opérateur important qui vient en soutien des plus démunis.

Je salue, à ce moment de mon intervention, sa présidente, Mme Martine de BOISDEFFRE et le travail accompli par son directeur, le médecin général inspecteur Christian PLOTTON.

Depuis plusieurs années, l'Institution a entrepris une véritable œuvre de modernisation et son Conseil d'administration a adopté récemment le nouveau projet d'établissement qui lui assurera efficacité et pérennité.

L'Institution nationale des Invalides s'inscrit pleinement dans la politique de réparation menée par l'Etat en faveur des victimes de guerre que sont aussi les victimes d'actes de terrorisme.

A la suite des attentats perpétrés contre notre pays, l'Etat, je veux le rappeler, a dû faire face à une situation exceptionnelle qui a nécessité la mise en œuvre de moyens particuliers pour venir au soutien des blessés et de leurs familles.

Dans ce contexte nouveau, l'Etat a donc pu compter sur la réactivité et le professionnalisme de l'INI et de l'ONAC-VG dont la préservation du maillage territorial assure une assistance de proximité à toutes les victimes de guerre.

Notre mobilisation, face aux attentats, s'est aussi portée sur leur mémoire immédiate.

Il nous était primordial d'aider à l'enregistrement des émotions, des sentiments, des vécus des victimes, des proches, des Français, pour mieux les conserver et surtout les comprendre.

C'est pourquoi j'ai voulu que le ministère de la Défense soit le premier à apporter son soutien au programme de recherche transdisciplinaire « 13-Novembre » initié par Denis Peschanski et Francis Eustache.

La politique mémorielle participe pleinement de l'œuvre de reconnaissance menée par l'Etat.

Cette politique, il nous incombe de la porter !

Depuis cinq ans aucune mémoire n'a été oubliée, aucune victime n'est restée dans l'ombre de l'histoire.

C'est dans le cadre de cette démarche, que le Président de la République François Hollande a salué, le 26 avril 2015 lors de la journée nationale de la déportation au camp de concentration de Natzweiler-Struthof, la mémoire des tsiganes, des nomades et des sans domicile fixe, internés lors de la Seconde guerre mondiale.

La cérémonie du 70ème anniversaire de la fermeture du camp du Jargeau, à laquelle j'ai assisté le 15 décembre 2015, a été l'un des derniers temps-forts du 70ème anniversaire de la libération de la France.

Elle n'a pour autant pas vu la mémoire des tsiganes et nomades retomber dans l'oubli et c'est pourquoi j'ai accompagné le Président de la République à Montreuil-Bellay le 29 octobre dernier pour leur rendre à cette occasion, un nouvel hommage national.

Le Président de la République a également souhaité que les victimes civiles de la Seconde Guerre mondiale aient, elles-aussi, leur lieu de mémoire.

Aussi, j'ai inauguré le 8 mai 2016 à Falaise, dans le Calvados, le Mémorial des Civils dans la guerre qui leur rend hommage.

C'est dans cette même démarche que François Hollande a dévoilé le 10 décembre dernier une plaque à la mémoire des victimes civiles de la Seconde Guerre mondiale sur le parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro.

La transmission de l'histoire de la Shoah a également été l'objet d'un travail inlassable de mémoire au cours de ces dernières années.

Outre les nombreux témoignages et commémorations en l'honneur des victimes, la lutte contre l'oubli s'est traduite par la création, en mars 2015, du Réseau des lieux de mémoire de la Shoah en France sous l'égide du mémorial de la Shoah.

Je signerai ce jeudi, avec la Fondation du Mémorial de la Shoah, une convention aux termes de laquelle le ministère de La Défense s'engage pour la première fois, avec la DMPA dont je salue la directrice, à apporter un soutien financier pérenne à cette institution.

Ce gouvernement, durant ces cinq dernières années, a fait de la vérité historique une exigence, de la reconnaissance des souffrances de toutes les victimes une responsabilité nationale.

Dans ce travail de reconnaissance, j'ai pu compter sur le concours d'historiens et de comités scientifiques, notamment pour aider à la mise en œuvre des grands cycles mémoriels.

Le 70ème anniversaire de la Libération de la France et de la victoire sur le nazisme et le Centenaire de la Grande guerre ont rappelé la place de la France dans l'histoire mondiale et aujourd'hui dans les commémorations internationales.

Parce que l'histoire de la France au XXème siècle, c'est aussi l'histoire du monde, parce que nos champs de bataille ont vu mourir des hommes de tous les pays, il était nécessaire de donner une dimension internationale à ces commémorations.

Le centenaire des batailles de Verdun et de la Somme fut ainsi l'occasion de rendre hommage à tous les

soldats tombés et de célébrer une mémoire partagée avec les autorités des pays qui ont combattu aux côtés de la France.

C'est pour honorer ces mémoires partagées que j'ai tenu à me rendre cette année en Allemagne, aux Etats-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Irlande où j'ai inauguré le premier Mémorial franco-irlandais de l'histoire, offert par le ministère de la Défense et conçu par les élèves de l'école des Beaux-arts de Paris.

Les cérémonies du 29 mai à Verdun en présence de la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne et celles du 1er juillet dans la Somme, en présence notamment du Premier ministre britannique et du Prince héritier d'Angleterre, a nécessité un travail de coordination internationale inédit.

Je tiens à remercier particulièrement l'équipe de la Mission du Centenaire, le président du GIP et le

directeur général Monsieur Joseph ZIMET, pour leur investissement dans la mise en œuvre de ces événements.

La réussite des programmes liés aux cycles commémoratifs est également due aux initiatives des collectivités territoriales et notamment de la région Grand Est, le département de la Somme, de la Meuse et la ville de Verdun.

L'aide précieuse de la Mission du Centenaire et des collectivités garantira, je n'en doute pas, le succès des cycles mémoriels à venir : celui de la bataille du Chemin des Dames ou encore la commémoration de la prise de Vimy par les Canadiens le 9 avril prochain.

Enfin, si l'année 2016 a été marquée par le centenaire de la création de l'escadrille La Fayette le 20 avril dernier, nous célébrerons tout au long de l'année l'entrée en guerre des Etats-Unis aux côtés des alliés.

Un Centenaire international donc mais aussi un Centenaire jeune.

J'ai tenu, tout au long de ces célébrations, à impliquer la jeunesse de France, d'Europe et du monde.

J'ai placé, vous le savez, les actions pédagogiques, au cœur de la politique mémorielle que je mène depuis plus de deux ans, en faisant de la transmission de notre histoire une étape clé du parcours citoyen.

Ces commémorations ont été l'occasion de rencontres avec les jeunes comme ce fut le cas lors de l'inauguration du village franco-allemand en mai dernier à Verdun.

J'y ai été particulièrement marqué par l'engagement mémoriel de ces milliers d'élèves.

L'année qui s'ouvre mettra justement la préservation de la mémoire au cœur des programmes pédagogiques avec, notamment, l'action « Héritiers de mémoire » qui soulignera, par la réalisation de films documentaires, les travaux réalisés dans certains établissements scolaires.

Je veux saluer la mobilisation de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives pour son engagement au service de nos jeunes.

Votre combat contre l'ignorance, contre l'intolérance et les préjugés assure quotidiennement, par la culture, la transmission des principes fondamentaux de la République aux citoyens de demain.

Les grands moments du calendrier commémoratif ont été l'occasion de nous rendre sur les lieux qui ont vu l'Histoire se faire et de nous réunir autour des monuments qui en matérialisent le souvenir.

Avec la disparition progressive des derniers témoins, il est plus que jamais nécessaire de faire vivre dans la pierre, les paysages et les musées, la mémoire de ceux qui ont combattu pour la liberté.

Les nécropoles nationales et les Hauts lieux de la mémoire nationale sont aujourd'hui des vecteurs essentiels de la politique mémorielle de l'Etat.

C'est la raison pour laquelle j'ai veillé à ce que sur les 22,2 millions d'euros dédiés à celle-ci, pour 2017, 12,72 millions soient alloués à leur rénovation, à leur valorisation culturelle et touristique et à l'édification de nouveaux mémoriaux.

Ce budget permettra entre 2016 et 2017, la rénovation de 26 nécropoles figurant sur la liste des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale destinés à être protégés par l'UNESCO.

Incarnant la mémoire des conflits contemporains, les neuf Hauts-lieux de la mémoire nationale font également l'objet de travaux constants d'entretien et de valorisation sous l'égide de l'ONAC-VG.

Je pense bien sûr à la rénovation et modernisation du mémorial des Martyrs de la Déportation dont la nouvelle muséographie a été inaugurée le 24 avril dernier par le Premier ministre Manuel Valls.

Conformément aux engagements pris à Toulon par le Président de la République le 15 août 2014, le mémorial du Débarquement de Provence du Mont Faron s'est inscrit dans un projet de modernisation.

Je me rendrai courant mars à Toulon où j'ai proposé au Président de la République d'inaugurer ce musée rénové, créé par le Général de Gaulle et que François Hollande fut le premier chef de l'Etat à visiter depuis.

Je pense aussi au Mémorial des guerres en Indochine à Fréjus sur lequel nous devons veiller alors même que nous venons de commémorer le 70ème anniversaire du début de la guerre d'Indochine.

Ces sites et monuments contribuent au développement du tourisme de la mémoire que j'ai placé au cœur de mon action.

Ils contribuent à l'attractivité de territoires qui ont été meurtris par la guerre.

Ils nous rappellent aussi que la politique mémorielle - et le tourisme de mémoire en particulier – doit se concevoir comme une co-production entre l'Etat et les collectivités territoriales.

C'est ce que nous avons montré en créant l'établissement public de coopération culturelle « Mémorial de Verdun – Champ de bataille » avec le conseil départemental de la Meuse, le conseil régional

Grand-Est et la communauté d'agglomération du Grand Verdun.

Je pense également aux travaux de rénovation prévus en 2017 et 2018 au sein du camp de concentration de Natzweiler-Struthof, où je me rendrai prochainement, après l'acquisition par le ministère de la défense de l'Auberge du Struthof, siège de la Kommandatur du camp.

Là aussi, le ministère de la Défense travaillera avec les collectivités territoriales pour la valorisation de ce patrimoine mémoriel.

La valorisation de tous ces sites de mémoire s'impose aussi comme un devoir pour la France envers les nations qui se sont battues à ses côtés et dont les défunts reposent sur nos terres.

Il nous revient d'entretenir, de valoriser et d'expliquer tous les lieux de mémoire de nos alliés comme de nos ennemis d'hier. C'est le rôle de la France.

La politique sociale, mémorielle, pédagogique et économique menée depuis 2012, sous l'impulsion du Président de la République, s'est inscrite dans un souci constant d'écoute, de concertation et d'action collective.

Les avancées qui ont été accomplies sont avant tout vos victoires et le fruit des efforts consentis par chacune et chacun de vous.

Les entreprises que nous avons conduites ensemble au profit des ressortissants du ministère, des institutions et de la Nation étaient ambitieuses et ont vocation à s'inscrire dans le temps.

C'est donc par de sincères remerciements que je souhaite conclure ces plus de deux années de

collaboration avec chacune et chacun d'entre vous ainsi que par l'expression de ma reconnaissance envers l'ensemble des services, opérateurs et partenaires de ce ministère.

Envers la DMPA, dont j'évoquais les missions culturelles, éducatives et mémorielles ;

Envers l'ONAC-VG qui a fêté son centenaire cette année et dont l'énergie au service des plus démunis demeure sans faille ;

Envers l'INI dont la modernité assure un service médical de pointe au profit d'un public élargi ;

Envers la Mission du Centenaire dont le dynamisme rythme ce cycle commémoratif ;

Envers le Service historique de la Défense, véritable mémoire de notre histoire ;

Envers l'Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense qui nous présente aujourd'hui un film dédié à l'action accomplie par ce ministère ;

Envers la Délégation à l'information et à la communication de la défense pour son constant professionnalisme ;

Envers l'ensemble des musées et mémoriaux des conflits contemporains dont les initiatives et la programmation favorisent la transmission de notre histoire à tous les publics ;

Envers les fondations, acteurs majeurs de la politique de mémoire ;

Envers les historiens qui nous permettent d'approfondir notre histoire, comme ce fut le cas lors du colloque

consacré à la Marseillaise organisé par le Service historique de la Défense et la DMPA le 2 décembre dernier ;

Envers les associations d'anciens combattants dont l'engagement fait honneur à tous ceux qui se sont battus pour la défense des valeurs de la République ;

J'ai confiance en chacune et chacun de vous pour continuer de faire vivre la mémoire de la France.

A toutes et à tous un grand merci et tous mes vœux de santé, de réussite pour vous et ceux qui vous sont chers !